

## CONVENTION DE STAGE

### Entre:

Représenté par: \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
E mail : \_\_\_\_\_

**et**

### **JUSTUS LIEBIG UNIVERSITÄT GIESSEN**

Représentée par **Prof. Dr. Katharina Lorenz, Président**  
Représentée par  
[le responsable de stage ou Erasmus Institutional Coordinator]  
Adresse :

Téléphone :  
E mail :

### **et le stagiaire :**

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_  
Né(e) le: \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Qualité : Etudiant(e) en \_\_\_\_\_

**Dates du stage :** \_\_\_\_\_

Nom du maître de stage : \_\_\_\_\_

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de formation du stagiaire ci-dessus mentionné et règle les rapports entre les établissements concernés.

#### **Article 2 : OBJECTIF DU STAGE**

Le présent stage a pour but exclusif la formation du stagiaire concerné et s'inscrit dans son projet professionnel.

L'élaboration et le suivi de la formation en entreprise sont assurés par le maître de stage en collaboration avec la direction pédagogique de l'université.

**Article 3 : MODALITES DU STAGE :**

Le stage se déroule à \_\_\_\_\_, à temps complet ; la durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'entreprise sera de \_\_\_\_\_h.

Le stagiaire conserve son statut d'étudiant et reste sous la responsabilité de l'université.

**Article 4 : DISCIPLINE- DEVOIR DE RESERVE ET CONFIDENTIALITE**

Le stagiaire est soumis à l'obligance du secret professionnel (article 378 du code pénal) et à l'obligation de la discrétion professionnelle.

L'étudiant s'engage à ne pas utiliser ou divulguer les informations recueillies sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pendant la durée du stage mais également après son expiration.

L'étudiant s'engage à ne conserver, emporter ou prendre copie d'aucun document, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'entreprise, sauf accord de cette dernière

Durant le stage, le stagiaire est soumis à la discipline de l'établissement d'accueil, notamment en ce qui concerne les horaires de présence déterminés par le maître de stage.

Toute absence imprévisible sera justifiée ; en cas d'absence prévisible, l'étudiant en fait la demande auprès du maître de stage.

**Article 5 : RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR DE L ENTREPRISE D ACCUEIL**

En cas de manquement à la discipline, l'établissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage après avoir prévenu le Directeur de l'établissement d'origine du stagiaire.

Une confirmation écrite, circonstanciée de la mesure prise devra être envoyée dans les 48 heures suivantes.

**Article 6 : GRATIFICATION**

Le stage ne s'effectue pas dans le cadre d'un contrat de travail.

- Le stagiaire ne peut pas prétendre à un salaire de la part de l'entreprise d'accueil\*.
- Le stagiaire reçoit une gratification de .... € par mois\*.

\* rayer les mentions inutiles

**Article 7 : PROTECTION SOCIALE**

Pour toute la durée de son stage, l'étudiant déclare être bénéficiaire d'une assurance sécurité sociale couvrant les risques maladie, accidents du travail et maladies professionnelles

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du stage soit au cours du trajet, l'établissement d'accueil s'engage à prévenir immédiatement le Directeur de l'établissement d'origine du stagiaire, et à lui adresser la déclaration d'accident dans les délais conformément à la loi.

**Article 8 : RESPONSABILITE CIVILE ET ASSURANCES**

L'étudiant contracte une assurance garantissant sa responsabilité civile en ce qui concerne le stage

**Article 9 :**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du stage.

Elle est conclue pour toute la durée du stage.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment.

Fait à ..... le .....

Pour l'organisme d'accueil  
(*Nom et signature*)  
(*cachet*)

Fait à Giessen, le .....

Pour l'université

Pour le stagiaire